



assurance vie-remboursement refusé

Par **ssebastienb**, le **26/10/2009** à **20:27**

Bonjour,

J'ai souscrit en 2004, une assurance-vie, présentée comme une épargne et une assurance obligatoire, liée à mon activité secondaire que je venais de créer (revenus estimés à moins de 700€ par an).

Il y a quelques mois j'ai compris que ce n'était pas une épargne, et que je ne pourrai jamais toucher à l'argent déposé (environ 1000€ au total). J'ai donc demandé à résilier, en demandant un remboursement pour cause de "non dépôt de la notice explicative" lors de la souscription. Ce droit me donne apparemment le droit de récupérer les sommes déposés pour tout contrat souscrit avant 2006.

Je refuse depuis de payer. Après de multiples relances de ma part, ils m'ont répondu que je ne pouvais obtenir de remboursement car j'avais demandé une résiliation de contrat...

LA résiliation allait évidemment avec le remboursement, et les deux ont été demandés dans la même lettre RAR.

Quel est mon droit pour récupérer les sommes déposés, voire une partie ?

Merci